



287564
A/Th

PROCES - VERBAL DE
DEPOT DE REGLEMENT
A V E N A N T

DOSSIER:
HON6497

495



L'an deux mille vingt-trois, le 03 février

A la requête du Groupement d'Intérêt Economique Klima-Agence G.I.E., inscrit au registre de commerce et des sociétés de LUXEMBOURG sous le numéro C84, , représenté par ses organes statutaires actuellement en fonctions, établie et ayant son siège social à L-1347 LUXEMBOURG, 2, Circuit de la Foire Internationale;

Je soussigné* Carlos CALVO / Martine LISÉ, Huissier de Justice, demeurant à L-1461 LUXEMBOURG, 65, rue d'Eich, immatriculé près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg,

{* Laura GEIGER Christine KOVELTER Kelly FERREIRA SIMOES, huissier de justice suppléant, en remplacement de} (cet alinéa est réputé non écrit s'il n'est pas coché)

Atteste que le règlement de jeu-concours « **Energie-Spuerconcours 2023** » a été déposé en mon Etude en date du 19 décembre 2022.

COUT DE L'ACTE

Hon. : 72,00
Timb.: 2,00
Enreg: 12,00
TVA : 11,52

TOTAL: 97,52

Port : 5,00

TOTAL:102,52

1) Que l'article 2 page 1, dernier paragraphe, du règlement précité est reformulé comme suit :

« ou habitant dans une résidence (sauf si un compteur individuel par ménage est installé) (~~pas de compteur individuel par ménage~~) » ;

2) Que l'article 3, page 3, deuxième tiret du règlement précité est reformulé comme suit :

« Le concours sera subdivisé en quatre catégories. Pour chacune de ces catégories, des gagnants seront désignés qui seront tous récompensés. Les catégories considérées sont les suivantes :

- ménage vivant en maison unifamiliale – économies électricité
- ~~ménage vivant en maison unifamiliale – économies gaz~~ ménage chauffant au gaz – économies gaz
- ménage vivant en maison unifamiliale et chauffant par pompe à chaleur – économies électricité
- ménage vivant dans une habitation à appartements – économies électricité. »

3) Que l'article 3, page 3, paragraphe 5, du règlement précité est modifié comme suit :

« Pour la catégorie « gaz », les valeurs de consommation seront ajustées en fonction des données météorologiques. Les résultats seront classés en ordre décroissant. Pour chacune des catégories du concours, les trois ménages les cinq ménages ayant obtenu le meilleur résultat de l'économie d'énergie relative se verront attribuer un prix, à l'exclusion de ménages ayant obtenu un résultat négatif. »

ORIGINAL



4) Que le tiret 1 de l'article 4, page 4, est modifié comme suit :

« Article 4 – Les lots mis en jeu

Les lots mis en jeu sont :

Pour chacune des quatre catégories du concours :

1^{er} – 3^{ème} prix :

- une session de conseil en énergie **de base, presté par Klima-Agence**

Et de ce qui précède, j'ai, huissier de justice, dressé le présent procès-verbal afin de servir et valoir ce que de droit.

Dont acte et sous toutes réserves.

Christine KOVELTER
Huissier de Justice Supplément

l'huissier de justice,